

2026 - 2027

Demande de congé – Jours Joker

Formulaire à adresser au prorecteur

Vous trouverez sur notre site, les directives du 30 juin 2023 relatives aux jours joker.

La demande de congé doit être adressée au prorecteur au minimum un mois avant le jour joker.

En particulier il n'est pas autorisé de prendre un jour joker :

- du 20 au 26 août 2026
- du 9 au 18 décembre 2026
- du 1^{er} au 25 juin 2027
- durant les journées culturelles ou sportives
- durant les sessions d'examens semestriels ou de maturité

Nom : Prénom : Classe :

Date du congé « Jour joker » :

Cette demande concerne le :

☐ 1^{er} jour Joker

☐ 2^e jour Joker

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

Autorisation du prorecteur

Date et signature :